



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique de l'enfance

Question écrite n° 21851

#### Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la proposition émise par la jeune chambre économique française de voir la date du 20 novembre consacrée comme journée universelle des droits de l'enfant. A plusieurs reprises déjà, il a eu l'occasion de relayer cette demande présentée par de nombreuses associations auprès des autorités compétentes. En France, une loi interne du 9 avril 1996 est d'ailleurs venue instaurée le 20 novembre comme journée nationale des droits de l'enfant. Il convient de prolonger cette initiative auprès de l'Organisation des Nations unies. Dans ce cadre, des démarches ont été engagées auprès du comité des droits de l'enfant des Nations unies. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les résultats de ces entrevues et ses intentions en la matière.

#### Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la défense des droits de l'enfant constitue de longue date une des priorités pour la France qui a contribué activement à la préparation et à l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Si elle est un des instruments internationaux de protection des droits de l'homme auxquels le plus grand nombre d'Etats sont parties, cette convention n'est malheureusement pas toujours appliquée. Déclarer le 20 novembre, date anniversaire de l'adoption de cette convention, journée universelle des droits de l'enfant peut constituer un moyen de rappeler aux Etats leurs obligations en ce domaine. L'Assemblée générale des Nations unies avait d'ailleurs recommandé dès 1954 qu'une journée mondiale de l'enfance soit instituée par tous les pays pour mener des activités destinées à améliorer le bien-être des enfants du monde entier. Aussi, la France qui a déjà, comme le rappelle l'honorable parlementaire, reconnu le 20 novembre comme journée nationale des droits de l'enfant, est-elle disposée à soutenir un projet de résolution visant à instituer une journée universelle des droits de l'enfant, si un tel projet était présenté à l'assemblée générale des Nations unies.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Baroin](#)

**Circonscription :** Aube (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21851

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 1998, page 6330

**Réponse publiée le :** 1er février 1999, page 588